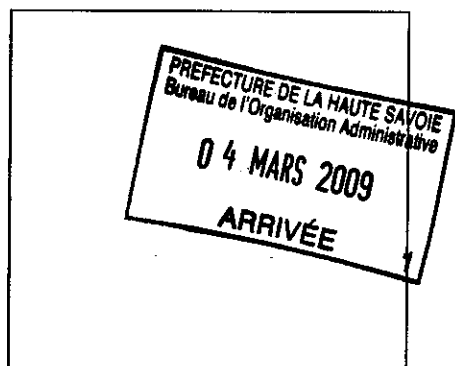




## SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



### OBJET :

**Orientations Budgétaires 2009**

L'an deux mil neuf, le 16 février 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 24

Date de convocation : 9 février 2009

### PRESENTS :

M. Philippe HECTOR - M<sup>me</sup> Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M<sup>me</sup> Martine MANIN - M<sup>me</sup> Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M<sup>me</sup> Viviane BONET - M. Marcel BOUVIER - M. Pierre BLANC - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON - M<sup>me</sup> Evelyne DEPLANTE - M<sup>me</sup> Valérie SOLDAN (suppléante de M<sup>me</sup> Hélène BUVAT) - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Alain COLLINET - M<sup>me</sup> Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) - M. Pierre FROELIG.

### ABSENTS :

M. Joseph PERISSIER (suppléé par M<sup>me</sup> Laurence KENNEL) - M. Jean-Marc PELCE - M. Maurice POPP - M. Hervé TEYSSIER - M<sup>me</sup> Hélène BUVAT (suppléée par M<sup>me</sup> Valérie SOLDAN) - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M<sup>me</sup> Fabienne DULIEGE) - M. Jean-Jacques GUINOT - M. Jean-Pierre BUGUET -.

Mme Sylvia ROUPIOZ a été désignée Secrétaire de séance.



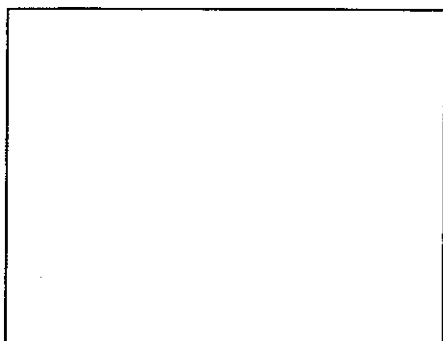
**Rapporteur : Monsieur le Président.**

Les orientations budgétaires qui visent à préparer l'élaboration du budget du syndicat mixte ont fait l'objet d'un premier débat devant le bureau du 02 février 2009.

Les orientations budgétaires 2009 ont été établies :

- en reconduisant les crédits nécessaires aux actions du premier contrat de Développement pérennisées par le SIGAL
- en prévoyant, tout comme dans le budget primitif 2008, le démarrage du prochain Contrat de Développement (CDDRA) en cours de finalisation.
- en intégrant l'éventuelle survenance de dépenses imprévues à hauteur de 25 000 €.

**Cadre réservé à la Préfecture :**



Pour financer l'ensemble des dépenses du SIGAL estimées pour 2009 à 1 198 320 €, le Bureau propose :

- de reporter les résultats excédentaires de clôture au 31.12.2008 évalués à hauteur de 281 000 €
- de solliciter une participation financière des 2 communautés de Communes estimée à :

-309 984,88 € pour la Communauté de  
Communes du Canton de Rumilly  
-115 770,12 € pour la Communauté de  
Communes du Pays d'Alby

Des recherches de financements complémentaires à ceux de la Région seront effectuées en particulier auprès de l'Etat et auprès du Conseil Général chiffrés à hauteur de 491 565 €.

**Vu** les actions pérennisées du précédent Contrat de Développement de l'Albanais signé avec la Région Rhône-Alpes ;

**Vu** les actions envisagées pour le futur Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

**Vu** les propositions du bureau du 2 février 2009;

**Vu** le débat d'orientations budgétaires ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président ;

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,**

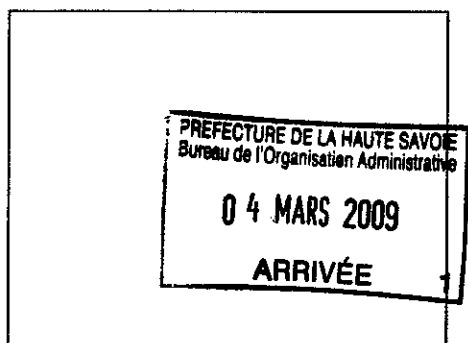
**DECLARE** avoir débattu des orientations budgétaires 2009,



Et **APPROUVE** les orientations budgétaires proposées, notamment la programmation en 2009 :

- de solder les dépenses pour les actions du Contrat de Développement encore à terminer ;
- de reprendre, sous réserve de confirmation du compte de gestion, le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2008 estimé provisoirement à hauteur de 281 000 €;
- et de solliciter une participation financière des 2 Communautés de Communes estimée à :

**Cadre réservé à la Préfecture :**



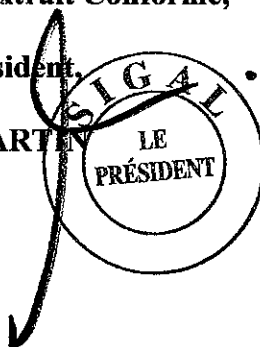
- 309 984,88 € pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- 115 770,12 € pour la Communauté de Communes du Pays d'Alby

**Ainsi délibéré,  
Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

**Pour Extrait Conforme,**

**Le Président,**

**JC. MARTIN**

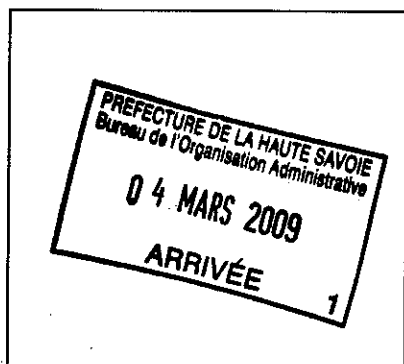


BOYD T. WALKER, JR.  
1947-1948  
1949-1950  
1951-1952  
1953-1954  
1955-1956  
1957-1958  
1959-1960  
1961-1962  
1963-1964  
1965-1966  
1967-1968  
1969-1970  
1971-1972  
1973-1974  
1975-1976  
1977-1978  
1979-1980  
1981-1982  
1983-1984  
1985-1986  
1987-1988  
1989-1990  
1991-1992  
1993-1994  
1995-1996  
1997-1998  
1999-2000  
2001-2002  
2003-2004  
2005-2006  
2007-2008  
2009-2010  
2011-2012  
2013-2014  
2015-2016  
2017-2018  
2019-2020  
2021-2022  
2023-2024  
2025-2026  
2027-2028  
2029-2030  
2031-2032  
2033-2034  
2035-2036  
2037-2038  
2039-2040  
2041-2042  
2043-2044  
2045-2046  
2047-2048  
2049-2050  
2051-2052  
2053-2054  
2055-2056  
2057-2058  
2059-2060  
2061-2062  
2063-2064  
2065-2066  
2067-2068  
2069-2070  
2071-2072  
2073-2074  
2075-2076  
2077-2078  
2079-2080  
2081-2082  
2083-2084  
2085-2086  
2087-2088  
2089-2090  
2091-2092  
2093-2094  
2095-2096  
2097-2098  
2099-2100



## SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



### OBJET :

**Plate-forme des services à domicile : convention avec A.V.S.**

L'an deux mil neuf, le 16 février 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 24

Date de convocation : 9 février 2009

### PRESENTS :

M. Philippe HECTOR - M<sup>me</sup> Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M<sup>me</sup> Martine MANIN - M<sup>me</sup> Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M<sup>me</sup> Viviane BONET - M. Marcel BOUVIER - M. Pierre BLANC - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON - M<sup>me</sup> Evelyne DEPLANTE - M<sup>me</sup> Valérie SOLDAN (suppléante de M<sup>me</sup> Hélène BUVAT) - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Alain COLLINET - M<sup>me</sup> Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) - M. Pierre FROELIG.

### ABSENTS :

M. Joseph PERISSIER (suppléé par M<sup>me</sup> Laurence KENNEL) - M. Jean-Marc PELCE - M. Maurice POPP - M. Hervé TEYSSIER - M<sup>me</sup> Hélène BUVAT (suppléée par M<sup>me</sup> Valérie SOLDAN) - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M<sup>me</sup> Fabienne DULIEGE) - M. Jean-Jacques GUINOT - M. Jean-Pierre BUGUET -.

Mme Sylvia ROUPIOZ a été désignée Secrétaire de séance.



**Rapporteur : Monsieur le Président**

Considérant que dans le cadre de son action, la plate-forme des services à domicile intervient en qualité d'organisme de formation. Ainsi, elle propose des formations au personnel des associations d'aide à domicile telles que l'ADMR et l'ADCR.

**Cadre réservé à la Préfecture :**



Considérant que l'association A Votre Service (AVS) travaille déjà en partenariat avec la plate-forme et souhaite faire bénéficier son personnel des formations proposées.

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention avec le SIGAL et AVS pour encadrer cette prestation, un projet est donc soumis au comité,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de convention présenté

**Et AUTORISE** le Président à la signer.

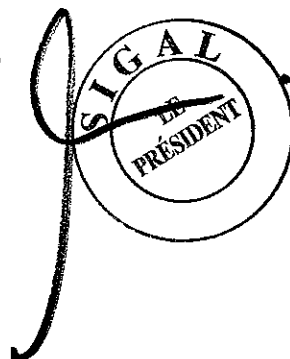
**Ainsi délibéré,**

**Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

**Pour Extrait Conforme,**

**Le Président,**

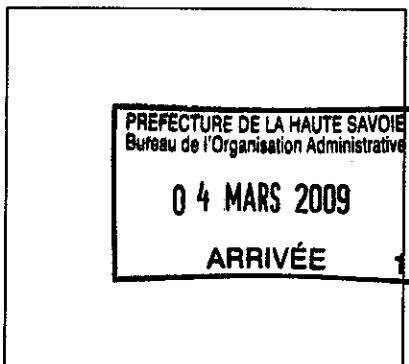
**JC MARTIN**





## SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



### OBJET :

**Avis sur la Directive  
Territoriale d'Aménagement  
des Alpes du Nord**

L'an deux mil neuf, le 16 février 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 24

Date de convocation : 9 février 2009

### PRESENTS :

M. Philippe HECTOR - M<sup>me</sup> Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M<sup>me</sup> Martine MANIN - M<sup>me</sup> Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M<sup>me</sup> Viviane BONET - M. Marcel BOUVIER - M. Pierre BLANC - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON - M<sup>me</sup> Evelyne DEPLANTE - M<sup>me</sup> Valérie SOLDAN (suppléante de M<sup>me</sup> Hélène BUVAT) - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Alain COLLINET - M<sup>me</sup> Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) - M. Pierre FROELIG.

### ABSENTS :

M. Joseph PERISSIER (suppléé par M<sup>me</sup> Laurence KENNEL) - M. Jean-Marc PELCE - M. Maurice POPP - M. Hervé TEYSSIER - M<sup>me</sup> Hélène BUVAT (suppléée par M<sup>me</sup> Valérie SOLDAN) - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Alain BAUQUIS (suppléé par M<sup>me</sup> Fabienne DULIEGE) - M. Jean-Jacques GUINOT - M. Jean-Pierre BUGUET -.

Mme Sylvia ROUPIOZ a été désignée Secrétaire de séance.

**Rapporteur : Monsieur le Président**



Vu l'article L111-1-1 du Code de l'urbanisme

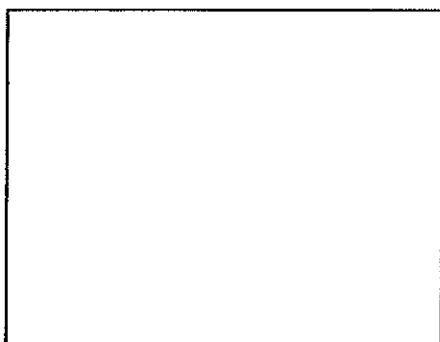
Vu les délibérations du 22 décembre 2008 de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et du 26 janvier 2009 de la Communauté de Communes du Pays d'Alby,

Vu la présentation de la Directive Territoriale des Alpes du Nord faite lors du Comité Syndical du 15 décembre 2008 et du Comité Syndical du 16 février 2009,

Vu les travaux menés lors des comités techniques relatifs à la DTA,

Vu la concertation menée entre le SIGAL et les Communautés de Communes du Canton de Rumilly, du Pays d'Alby et du Canton d'Albens,

**Cadre réservé à la Préfecture :**



**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,  
ADOpte l'avis suivant quant à la DTA des Alpes Du Nord :**

Situé au cœur de l'espace métropolitain du sillon alpin, l'Albanais est un territoire sur le plan historique, géographique et socioéconomique qui regroupe les 3 cantons de Rumilly, d'Alby-sur-Chéran et d'Albens soit 37 communes et 45.000 habitants. Entre deux agglomérations, Annecy et Aix-les-Bains/Chambéry, le territoire de l'Albanais forme un véritable "bassin de vie" à partir d'un équilibre recherché entre un développement local dynamique et des relations économiques et de services avec les agglomérations voisines. Soucieux de préserver un cadre de vie de qualité, le développement de l'Albanais s'organise avec notamment une ville centre de 15.000 habitants et de plusieurs bourgs de 1.500 à 3.000 habitants qui irriguent un territoire à prédominance rurale où l'activité économique locale génère plus de 10.000 emplois.

Confrontées à une pression foncière et démographique importante, les collectivités locales par le biais de leurs groupements de communes (Communautés de Communes et Syndicats Mixtes) ont mis en place différentes démarches et outils (SCOT, PLH, CDDRA...) visant à définir et à mettre en œuvre, un véritable projet de territoire. Ainsi, les Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby regroupées au sein du SIGAL (syndicat mixte) ont élaboré le SCOT de l'Albanais approuvé en avril 2005, sur les mêmes bases que le SCOT de Métropole Savoie, pour le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Albens.

Ces documents d'urbanisme sont aujourd'hui le cadre d'intervention des trois Communautés de Communes. Cette "vision commune" de l'aménagement et du développement du territoire de l'Albanais engendre des collaborations actives et croissantes en matière d'environnement (politique des déchets, étangs de Crosagny...), de

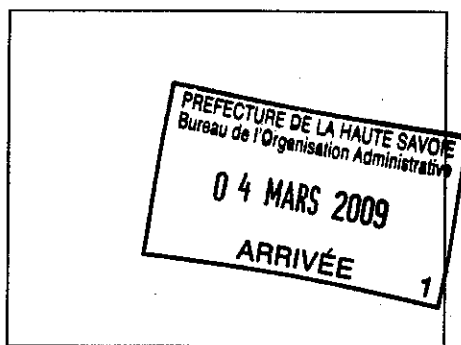
tourisme (sentiers de randonnées...) et de développement économique (étude promotion économique en cours).



L'objectif premier des SCOT de l'Albanais et de Métropole Savoie est de conserver « un territoire d'équilibre et de qualité de vie » tout en acceptant un développement économe en consommation d'espace.

**Le Territoire de l'Albanais partage les constats de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes du Nord quant à la rareté de l'espace et la nécessité de maîtriser et d'organiser la croissance urbaine.**

Cadre réservé à la Préfecture :



**Le Territoire de l'Albanais partage également les 4 grandes orientations de la DTA des Alpes du Nord :**

- Structurer le territoire multipolaire des Alpes du Nord autour du sillon alpin et des vallées adjacentes
- Préserver et valoriser les espaces naturels et les ressources patrimoniales
- Promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement
- Garantir un système de transport durable dans les Alpes du Nord

Dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du Document d'Orientations Générales du SCOT, le Territoire de l'Albanais répond à ces enjeux par l'affirmation d'orientations volontaristes destinées à :

- Limiter la consommation d'espace et maîtriser le développement résidentiel
- Polariser l'urbanisation et densifier les pôles d'habitat existant
- Coordonner l'habitat, le développement économique et les transports collectifs
- Préserver les espaces agricoles et naturels.

**L'avant projet de la DTA des Alpes du Nord amène cependant à formuler les remarques et avis suivants :**

**Sur la forme :**

La carte des SCOT dans le Livre blanc nécessite une mise à jour afin de tenir compte du fait que le SCOT de l'Albanais a été approuvé depuis avril 2005 et commence à produire depuis cette date ses effets.

Il semble important d'ajouter les diffuseurs au réseau autoroutier sur la carte des « réseaux de transports stratégiques » du Livre blanc et sur la carte « schéma du système de transport à échéance 2025 ».

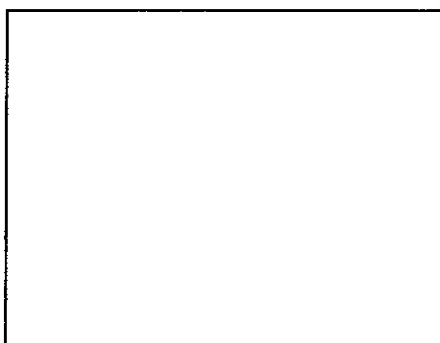


En effet, les diffuseurs constituent le support au développement économique et ont vocation à favoriser l'inter modalité et générer des déplacements sur des axes beaucoup moins utilisés actuellement. Leur cartographie permettrait d'illustrer l'activité et les potentialités des territoires concernés et également d'imaginer leur influence sur un territoire d'équilibre entre les agglomérations d'Annecy et d'Aix-les Bains/Chambéry.

**Sur le fond :**

- *Sur les transports et infrastructures :*

**Cadre réservé à la Préfecture :**



Notre territoire très proche de deux agglomérations sera principalement accessible par quatre diffuseurs autoroutiers (Alby-Rumilly, Annecy Sud-Sud en limite des communes de Seynod et Chapeiry, Aix Nord et St-Girod inscrit au SCOT Métropole Savoie), une voie ferrée (liaison Annecy-Chambéry) avec les gares de Rumilly et d'Albens, la RD 1201, et plusieurs autres routes départementales.

De nombreux déplacements pendulaires (domicile travail en particulier) se font chaque jour avec l'utilisation de véhicules individuels. Même si les SCOT limitent et maîtrisent l'urbanisation, l'attractivité du territoire et son positionnement généreront de plus en plus de déplacements.

**Le Territoire de l'Albanais :**

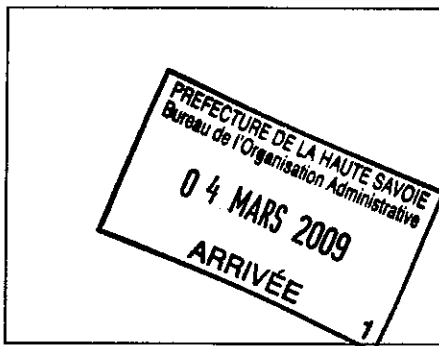
- **demande que le renforcement des transports collectifs soit clairement indiqué dans la directive pour notre territoire, notamment en direction des agglomérations voisines ;**
- affirme l'intérêt de l'étude et de la réalisation de **l'amélioration de la liaison ferroviaire**, par le doublement de la voie ferrée Aix-les-Bains-Albens-Rumilly-Annecy en vue d'innover le nord du sillon alpin et la Haute-Savoie ;
- propose d'inscrire **une liaison par mode de déplacements doux entre Annecy et Aix-les-Bains via le territoire de l'Albanais**, afin de compléter le réseau existant ou en projet, et d'assurer une cohérence du réseau des vélos-routes et voies vertes à l'échelle du Sillon Alpin ;
- souhaite que soient étudiées :
  - L'organisation de transports en commun performants à l'échelle du périmètre des quatre Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes du Bassin Annécien, d'Usses et Bornes, de Métropole Savoie et de l'Albanais
  - L'amélioration de la traversée routière de l'agglomération d'Annecy par la gratuité de l'autoroute sur le tronçon Alby-sur-Chéran/Allonzier-la-Caille, suite



au constat de saturation de la circulation dans ce secteur et pour éviter toutes les circulations « parasites » dans les territoires voisins et « désengorger » les axes tels que la RD 1201.

*Equilibre développement économique, démographique et préservation de l'environnement :*

**Cadre réservé à la Préfecture :**



- Le Territoire de l'Albanais est soucieux de maintenir sur son territoire un équilibre cohérent entre un niveau de développement économique nécessaire à son niveau de population, une croissance démographique et résidentielle maîtrisée et une consommation d'espaces ruraux agricoles et naturels limitée.
- Le Territoire de l'Albanais organise son développement avec une ville centre (Rumilly), véritable pôle économique, de services et d'équipements structurants (lycée, hôpital, commissariat, centre de secours, banques, zones d'activités économiques importantes, hypermarché, commerces de centre-ville, gare, stades, salons, pôle culturel en construction...) qui irrigue les communes rurales et les bourgs de proximité.
- En intégrant dans ses projets, l'influence et l'attraction des agglomérations proches d'Annecy principalement et d'Aix-les-Bains/Chambéry, le Territoire souhaite préserver et valoriser une identité et une cohérence pour les 3 cantons de Rumilly, d'Alby-sur-Chéran et d'Albens. Dans cet objectif, les élus souhaitent conserver les coupures d'urbanisation entre les pôles urbains majeurs et les pôles complémentaires.

**Le Territoire de l'Albanais, territoire d'équilibre entre les deux pôles majeurs d'Annecy et d'Aix-les-Bains/Chambéry, a les caractéristiques d'un pôle complémentaire. En conséquence, il convient que la DTA des Alpes du Nord reclasse le Territoire de l'Albanais de pôle local à pôle complémentaire.**

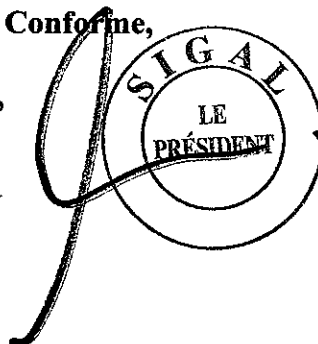
**Ainsi délibéré,**

**Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

**Pour Extrait Conforme,**

**Le Président,**

**JC MARTIN**



U

RECEIVED  
FEB 10 1964  
U.S. AIR FORCE  
HEADQUARTERS  
WASHINGTON, D.C.

100-100000-100000